

## COMPTE RENDU D'AUDIENCE SNEP - IPR

Le SNEP, représenté par Marc Boulogne, Didier Blanchard et Lionel Delbart, ayant sollicité une audience a été reçu le 4 avril 2008 par Madame et Messieurs les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'EPS pour évoquer la **formation professionnelle et les carrières**.

Marc Boulogne rappelle les mandats du SNEP pour une FPC de masse autogérée centrée sur des problèmes didactiques et pédagogiques.

Il évoque les divergences sur les orientations prises en FPC par les formateurs, nous pensons qu'il y a une recherche de repères par la profession dans la FPC. Il faut trouver un équilibre entre les trois visées de l'EPS :

la visée culturelle au travers des APSA

la visée éducative et motrice

la visée sanitaire

Il y a une recherche des collègues vers des stages spécifiques des APSA.

Monsieur Tribalat nous répond qu'il y a une qualité, une compétence, un engagement militant des intervenants pour l'EPS.

Pour la FPC il faut identifier les besoins à partir de l'agir professionnel en utilisant le pan du recul réflexif et le pan de la base technologique :

connaissance des APSA

connaissance institutionnelle

connaissance des us et coutumes de la profession

La FPC avait fait un choix et partait du postulat que les collègues sont déjà formés sur les APSA de plus il ne faut pas oublier qu'il n'y a plus de PRL (personne ressource locale).

Il y a une réflexion qui est menée actuellement pour un rééquilibrage sur les visées de l'EPS dans les formations, de plus il n'y a pas de divergence sur la visée culturelle qui n'a jamais été abandonnée par les IA IPR.

Il paraît donc évident que les collègues puissent se réapproprier les APSA.

Les représentants du SNEP évoquent ensuite le problème de la liaison collège lycée et l'orientation de la FPC centrée essentiellement sur les problématiques du collège, un peu sur le LP et très peu sur le lycée. Nous demandons également si on peut aller vers une institutionnalisation des échanges et rencontres entre les collègues pour développer la concertation.

Monsieur Tribalat nous répond qu'il n'y a effectivement pas une EPS mais des EPS, il y a une culture académique qui semble très riche.

Monsieur Preuvot intervient pour nous dire que les collègues ne doivent pas avoir une vision dogmatique et rappelle que les enseignants sont des cadres A responsables de leur enseignement et que les inspecteurs ne sont pas là pour vérifier l'application de ce qui est fait en FPC. Chacun doit se questionner sur l'évolution de ses pratiques d'enseignement.

En ce qui concerne le lycée le problème est qu'il n'y a pas de formateur enseignant en lycée.

Concernant le CASAF (centre académique sur les actions de formations) Marc Boulogne évoque le besoin de productions vidéos.

Monsieur Tribalat nous dit qu'il devrait y avoir la sortie d'un DVD prochainement qui servira de base à la FPC.

Quand à la liaison Fac lycée Marc Boulogne dit qu'il n'y a toujours pas de retour de la CASAF. Il y a un fossé entre la fac STAPS et la réalité des établissements scolaires.

En ce qui concerne la consultation sur les programmes collège les IA IPR ne savent pas encore la forme qu'elle prendra.

Nous abordons le 2ème thème de l'ordre du jour : les carrières.

Pour l'avancement d'échelon Le SNEP propose qu'il y ait un double tableau séparant les collègues du second degré et les enseignants du supérieur dans un souci d'équité.  
Nous dénonçons également le fait que les TZR soient plus nombreux à être promus à l'ancienneté.  
Les IPR nous répondent que les collègues doivent être plus responsables de leur carrière et qu'il vaut mieux qu'ils demandent à être inspectés même dans des conditions difficiles.

Le SNEP demande également que les collègues soient inspectés à N moins un an avant d'être promouvables.

Enfin nous demandons que pour la mise en place de correctifs pour les collègues qui peuvent être promus à la hors classe, les notes pédagogiques soient remontées au rectorat avant le 31 mars.  
Les IPR nous répondent que les marges de manœuvres sont très étroites.  
Pour terminer nous évoquons quelques cas particuliers de collègues en difficulté ; les IPR nous confirment qu'il y a une réelle volonté de la part des services du rectorat d'aider ces collègues en difficulté.

Bureau Académique du SNEP-LILLE